
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 8 novembre 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. ADMINISTRATION GENERALE (Raymond Bron)

Personnel communal

Au cours des deux à trois dernières années, la Municipalité a perçu la nécessité d'adapter l'organisation de son administration et de son service technique à l'évolution de la Commune, à l'augmentation de la population et à la complexité grandissante des problèmes à résoudre.

S'étant préoccupée dans un premier temps des fonctions administratives, la Municipalité s'est penchée comme prévu sur l'organisation du secteur technique.

- Les attentes du Conseil communal à l'égard de la gestion du travail et de l'efficacité de l'équipe de voirie,
- la nécessité d'améliorer l'entretien des espaces,
- certains dysfonctionnements au sein de l'équipe en place,
- plusieurs demandes récurrentes d'amélioration des conditions de travail émanant de nos employés

ont été autant d'éléments qui ont conduit la Municipalité à examiner fondamentalement le fonctionnement et l'organigramme du service technique.

Un premier pas a été franchi par la décision du Conseil communal du 8 décembre 2005 de créer un poste de technicien communal et l'engagement de M. Luc Gindroz, entré en fonction le 1^{er} juillet 2006.

L'expérience (forcée) de l'accomplissement du travail avec 4 employés réguliers (sans chef de voirie) dès le début de cette année a permis à la Municipalité de tester par anticipation une nouvelle organisation.

Le constat positif que nous avons pu faire nous a incité à adopter, d'accord avec le personnel, un nouvel organigramme pour ce secteur, dans l'esprit et à la suite des réflexions antérieures.

Ainsi, dès le 1^{er}. novembre, date de l'entrée en fonction de M. Olivier George, qui remplace M. Marc Dumarthey, une nouvelle organisation prévaut ; elle sera mise en vigueur progressivement jusqu'à la fin de l'année, au rythme des entretiens d'appréciation qui permettront d'affiner et de préciser les nouveaux cahiers des charges.

Principes généraux de la nouvelle organisation

1. Chacun des quatre collaborateurs de la voirie
 -) assume la responsabilité d'un secteur, dont il conduit les opérations sur le terrain lors du travail en groupe,
 - a) collabore aux travaux des autres secteurs, sous la direction d'un collègue.
2. L'équipe est complétée par un employé temporaire à temps partiel, sans responsabilité spécifique, dit « employé polyvalent ».
3. Le technicien communal coordonne les activités, fixe les priorités et contrôle la qualité du travail.
4. Les travaux forestiers sont confiés de manière accrue à des entreprises, le travail de nos employés se résumant à assurer la livraison du bois de feu, à la surveillance des forêts et à la collaboration occasionnelle avec le garde forestier.

Le cahier des charges type des collaborateurs pour la partie de responsabilité spécifique octroyée comporte

- la responsabilité du matériel de son secteur (commande, inventaire, entretien),
- la planification saisonnière des travaux,
- les propositions d'améliorations de son domaine,
- la formation permanente personnelle,
- la conduite des opérations sur le terrain lors de travaux en équipe.

Sous réserve de la discussion des cahiers des charges mentionnée plus haut, les responsabilités devraient être

- les Step(s) – les petites réparations légères des bâtiments pour M. E. Bron,
- les espaces verts – les forêts pour M. A. Cordey,
- les voiries – la fonction de garde parc – la déchetterie pour M. M. Boesch ,
- les réseaux souterrains – le déneigement – les véhicules pour M. O. George.

Cette redistribution des responsabilités, complétée par la prise en charge de la coordination et du contrôle par le technicien communal, a pour conséquence pratique que la fonction « chef de voirie » devient superflue ; elle disparaît de l'organigramme.

L'effectif régulier est ainsi ramené à environ 4,6 ETP (au lieu de 5), ce calcul demandant à être vérifié dans la pratique, au cours de la prochaine année.

Comme mentionné ci-dessus, les cahiers des charges sont en cours d'adaptation.

Les améliorations attendues et les avantages sont les suivants :

- les tâches, missions et responsabilités des employés du secteur technique sont clarifiées,
- la responsabilisation de chaque collaborateur est accrue et, partant, sa motivation également,
- les compétences sont mieux utilisées et valorisées,
- l'organisation privilégie pour chaque thème le contact direct entre le municipal et le collaborateur responsable,
- la politique salariale équitable est facilitée,
- une économie financière est réalisée.

ASICE

Le 26 septembre dernier a eu lieu la séance constitutive des organes de l'ASICE sous la conduite du Préfet, M. Marc-Etienne Piot. Les diverses autorités ont été élues et assermentées

Le président du Conseil intercommunal est M. Pierre-Alain Marmillod, municipal à Bretigny. Les représentants de Cugy occupent les postes suivants :

- Raymond Bron, président du Comité de direction,
- Jacqueline Franzini, Thierry Amy et José Rohrer, membres du Conseil intercommunal, ce dernier étant scrutateur,
- Thierry Amy a été élu à la Commission de gestion
- Puri Durussel a été élue secrétaire de l'ASICE,
- Olivier Pétremand, Pierre-André Janin et Philippe Schmittler sont suppléants des membres du Conseil intercommunal.

A la suite de cette séance constitutive, le Conseil intercommunal a tenu sa première séance sous la présidence de M. Marmillod.

Cugy a été désignée commune boursière, de sorte que Mme Anne Bertusi Pache tiendra les cordons de la bourse de l'ASICE.

L'autorisation de plaider, de même que celle d'engager des dépenses extraordinaires pour un montant maximum de Frs 25'000.- par année ont été octroyés au Comité de direction.

La prochaine séance est fixée au 21 novembre 2007.

2. DOMAINES ET FORETS (Pierre-André Janin)

Déchetterie

La Municipalité a créé 6 places de parc pour des véhicules sans moteur thermique (remorques, caravanes, etc.) au lieu dit Es Bochets. Cet endroit, situé sur le côté droit avant l'entrée de la déchetterie ne permet pas de stationner d'autres types de véhicules qui pourraient laisser échapper des liquides polluants jusque dans les eaux du Talent tout proche.

Police

Le contrat de prestations avec la gendarmerie cantonale a été amendé de manière à satisfaire les demandes du Conseil communal. Seul le délai de résiliation de 12 mois n'a pu être ramené à une durée plus courte, l'Etat devant suivre la même ligne de conduite pour ce type de contrats avec tous ses partenaires.

Par ailleurs, le contrat avec la société SECURITAS SA a été résilié pour le 31 janvier 2008.

3. TRAVAUX (Olivier Pétremand)

Affaissement du Budron

Les travaux spéciaux de stabilisation de la RC 501 ne pourront débuter avant mi-novembre. Le planning prévisionnel des travaux prévoit que les ancrages seront forés et scellés avant fin décembre 2007. Les drains seront exécutés cette année également. Les plaques d'appui et la réfection de la chaussée interviendront en début d'année 2008, assurant la stabilisation avant la période critique du mois d'avril.

Motion Jane Derry-Meylan pour une étude de modération de vitesse à 60 Km/h de la RC 546

Un courrier a été envoyé à M. Grept du Service des routes afin de connaître l'avancement des comptages routiers qui lui ont été demandés. Ces comptages doivent permettre d'évaluer l'opportunité d'une nouvelle demande de limitation de vitesse sur la RC 546.

Dans le même temps, un courrier de riverains allant dans le même sens, reçu par la Municipalité, lui a été transmis.

La Municipalité a également écrit à la Société de développement Lausanne-Jorat, qui, semble-t-il, est également sensibilisée et active sur le sujet.

Travaux Ch. du Four

Les travaux de goudronnage avec la création d'un trottoir sur le Ch. du Four doivent débiter ce mois de novembre.

Radar TCS

Un radar du TCS indiquant à l'automobiliste la vitesse à laquelle il roule a été posé durant la semaine du 22 octobre au 26 octobre 2007 aux chemins de la Cavenettaz, des Esserts et de Faulieu. Les résultats des vitesses mesurées vous seront communiqués lors de la prochaine séance.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire:

R. Bron

Y. Martin